

PRÉV'ACTU^{magazine}

Vous simplifie la santé au travail

prév'écm
LA SANTÉ AU TRAVAIL

AU CŒUR DE PRÉVÉAM

Plénière de janvier

Retour sur notre dernière plénière Prévéam !
Une journée riche en synergies où le travail d'équipe a pris tout son sens. Entre ateliers collaboratifs et moments de détente autour d'un repas partagé, nous avons renforcé nos liens.

Ces moments forts témoignent de notre volonté de cultiver un esprit d'équipe solide, essentiel pour porter ensemble nos engagements en faveur de la santé au travail.

Égalité professionnelle

En tant qu'acteur de la Santé au Travail, l'humain est au cœur de notre métier. Ce score n'est pas qu'un chiffre administratif, c'est le reflet de notre ADN.

Cette année, notre engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes franchit une nouvelle étape. Nous sommes fiers d'afficher un score de 98/100 à l'Index de l'Égalité Professionnelle

Mars bleu Connecté

Ce mois-ci, nous rejoignons le mouvement Mars Bleu pour sensibiliser au dépistage du cancer colorectal. Un geste simple qui peut tout changer.

AGENDA

23 - 27 mars : Rencontres santé travail

7 avril - Journée mondiale de la santé

3 mai - Journée mondiale du rire

ACTU DU MOMENT

Santé mentale au travail :
quelles avancées en 2026 ?

Réforme AT/MP 2026 : ce qui
change pour les employeurs

ZOOM SUR

La sécurité sur les postes de travail
isolés

AGENDA

23 - 27 mars 2026

Rencontres santé – travail 2026 Au cœur des entreprises

Du 23 au 27 mars 2026, se tiendront les Rencontres Santé-Travail 2026, organisées par le réseau Présanse et les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) partout en France. Cet événement national met la prévention au cœur des entreprises et valorise l'accompagnement de proximité des SPSTI auprès des employeurs et salariés, avec une semaine d'actions, d'échanges et de visites directement sur les lieux de travail.



L'occasion pour nous de rappeler l'étendu de nos services !

Pour mieux comprendre ce que contiennent vos cotisations, consultez notre [offre de service](#).

7 avril 2026

Journée mondiale de la santé

Chaque année, le 7 avril, la Journée mondiale de la santé, portée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), met en lumière une priorité de santé publique à l'échelle internationale. Cette journée est l'occasion de rappeler que la santé ne se limite pas à l'absence de maladie : elle englobe le bien-être physique, mental et social.

En entreprise, cet enjeu est central. Conditions de travail, organisation, prévention des risques professionnels, équilibre vie professionnelle / vie personnelle : autant de leviers qui influencent directement la santé des collaborateurs et la performance collective.



Nouveauté 2026 : Notre "Compose ta sensi" sur mesure afin de répondre aux enjeux en matière de prévention des risques professionnels et de santé publique. 100 % adaptable à vos besoins et vos salariés.

Pour en savoir plus : c'est par [ICI](#)

3 mai 2026

Journée Mondiale du Rire

Célébrée chaque année le premier dimanche de mai, la Journée mondiale du rire a été initiée par le médecin indien Madan Kataria, fondateur du yoga du rire. Son objectif : promouvoir la paix et le bien-être par un geste simple, universel et accessible à tous... rire !

En entreprise, le rire est loin d'être anecdotique. Il contribue à réduire le stress, favorise la cohésion d'équipe, améliore le climat de travail et stimule la créativité.

À l'occasion de cette journée, vous pouvez organiser :

- Un atelier de yoga du rire
- Un temps convivial d'équipe (petit-déjeuner, défi ludique, quiz humoristique).
- Une sensibilisation des managers à l'importance de l'humour bienveillant dans l'animation d'équipe.
- Mettre en place un challenge interne "bonne humeur" pour valoriser les initiatives positives.



Santé mentale au travail : quelles avancées en 2026 ?

En 2026, la santé mentale est de nouveau désignée grande cause nationale en France, soulignant l'importance de ce sujet pour l'ensemble de la société – dont le monde du travail. Cette reconnaissance officielle participe à donner une visibilité accrue aux enjeux psychologiques vécus au travail, tout en rappelant que la prévention ne se limite pas à des mots, mais doit s'intégrer dans les pratiques quotidiennes des entreprises.

Un état des lieux nuancé - Baromètre santé mentale & QVCT 2026

Le Baromètre Santé mentale et Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) 2026, piloté par Qualisocial et Ipsos, apporte un éclairage précieux sur la réalité vécue par les salariés en France :

- ◆ 22 % des actifs, soit près de 6 millions de personnes, déclarent être en mauvaise santé mentale en 2026. Cela représente une baisse de 3 points par rapport à 2025, une évolution positive.
- ◆ malgré cette amélioration, l'indicateur reste au-dessus des niveaux observés avant la crise sanitaire, estimés entre 16 % et 18 %.

Des facteurs multiples, pas uniquement professionnels

Alors que 21 % des salariés identifient encore des facteurs professionnels comme contributeurs à la dégradation de leur santé mentale, d'autres causes apparaissent fortement :

- ◆ 38 % attribuent leurs difficultés à des facteurs personnels, comme la gestion émotionnelle ou l'estime de soi.
- ◆ 32 % les relient au contexte social ou national.

Cela rappelle que la santé mentale est multidimensionnelle, et qu'en entreprise, l'approche ne doit pas se limiter à l'évaluation des seules contraintes professionnelles.

Santé mentale et performance : un lien tangible

Les salariés en très mauvaise santé mentale affichent :

- ◆ un engagement plus faible
- ◆ une faible propension à recommander leur employeur

Ce qui peut traduire un risque accru d'épuisement ou d'arrêts de travail.

2026 est une année charnière pour la santé mentale au travail.

La désignation comme Grande Cause nationale renforce la visibilité d'un sujet longtemps sous-estimé, et les premiers résultats du baromètre 2026 montrent une légère amélioration, tout en rappelant qu'il reste encore du chemin à parcourir.

Pour les entreprises, cela signifie :

- Renforcer la prévention des risques psychosociaux
- Favoriser des échanges
- Intégrer la santé mentale dans les démarches QVCT

Réforme AT/MP 2026 : ce qui change pour les employeurs

Depuis le 1er janvier 2026, une réforme importante du régime des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) est entrée en vigueur. Issue de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, elle modifie les modalités d'indemnisation des salariés victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Une indemnisation désormais plus complète

Jusqu'à présent, la rente versée à un salarié en incapacité permanente était principalement calculée en fonction de son impact professionnel (perte de capacité de travail).

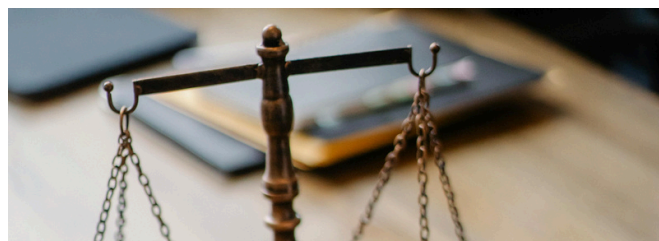
Désormais, l'indemnisation repose sur deux dimensions intégrées dans la rente :

- ◆ le préjudice professionnel (perte de gains, incidence sur la carrière),
- ◆ le préjudice fonctionnel permanent (impact sur la vie quotidienne après consolidation).

L'objectif est de mieux prendre en compte l'ensemble des conséquences d'un accident ou d'une maladie professionnelle. Cela évite certaines demandes complémentaires devant les tribunaux, puisque ces éléments sont désormais inclus dès le départ.

La réforme AT/MP 2026 ne change pas les obligations de prévention des employeurs, mais elle rappelle une réalité : les conséquences humaines et financières d'un accident peuvent être durables.

Investir dans la prévention reste le levier le plus efficace pour protéger ses salariés... et son entreprise.



Pourquoi cela concerne les employeurs ?

Même si l'indemnisation est versée par la sécurité sociale, cette réforme peut avoir des effets indirects pour les entreprises :

- ◆ une possible augmentation du coût moyen des indemnisations,
- ◆ un impact potentiel sur les cotisations AT/MP, selon la sinistralité,
- ◆ une attention accrue portée aux accidents graves et aux séquelles durables.

Autrement dit : la gestion des risques professionnels reste un enjeu financier important.

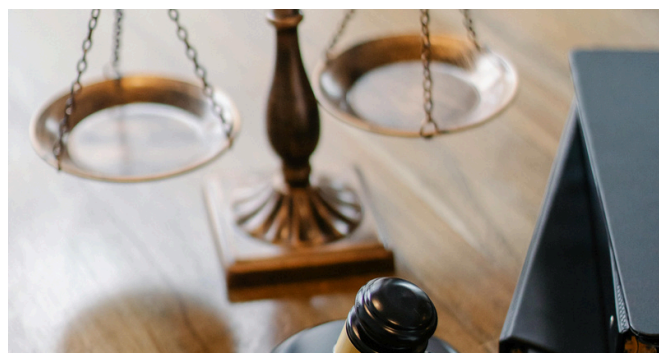
Un rappel essentiel : la prévention

Cette réforme envoie un message clair :

- mieux indemniser, c'est important.
- mais éviter l'accident reste prioritaire.

En 2026, il est plus que jamais utile de :

- ◆ réexaminer les risques les plus graves dans le DUERP,
- ◆ analyser les causes des accidents (et des "presqu'accidents"),
- ◆ renforcer la culture sécurité auprès des équipes.





La sécurité sur les postes de travail isolés

Pourquoi le travail isolé est un enjeu majeur

Travailler seul est courant dans de nombreuses entreprises, que ce soit dans des ateliers, sur des chantiers, ou même dans des bureaux en horaires décalés.

Pourtant, le salarié isolé est exposé à des risques spécifiques, parfois sous-estimés.

La sécurité des postes isolés doit rester un enjeu majeur pour les employeurs, tant en matière de protection des salariés que de responsabilité de l'entreprise.

Un salarié seul peut être confronté à un malaise, une chute, un accident de manutention ou même à une situation de violence ou d'agression.

Dans tous les cas, l'absence immédiate d'un collègue ou d'un responsable peut aggraver les conséquences. De plus, les délais de prise en charge d'un accident sont souvent plus longs lorsqu'une personne travaille seule, ce qui rend la prévention et la détection rapide essentielles.

Identifier et analyser les risques

La première étape consiste à identifier les postes isolés dans l'entreprise et à analyser les risques associés. Tous les postes ne sont pas égaux : certains présentent des dangers physiques directs, comme la manipulation de charges lourdes, le travail en hauteur, ou l'utilisation de machines.

D'autres exposent à des risques plus indirects pouvant toucher la santé des salariés (malaise) et cela même en l'absence de facteurs de risque directs évoqués précédemment. Le travail de nuit ou en horaires décalés peuvent être des facteurs aggravants.

Une analyse attentive des risques permet de définir les mesures adaptées à chaque situation.

Des solutions concrètes pour protéger les salariés

Plusieurs dispositifs peuvent être mis en place pour sécuriser les postes isolés. Les solutions technologiques sont devenues incontournables : boîtiers connectés, téléphones d'urgence, applications de géolocalisation ou capteurs de chute permettent de détecter rapidement un incident et de déclencher une alerte.

Mais la technologie seule ne suffit pas. Il est également nécessaire de mettre en place des procédures claires : planification des passages ou points de contact réguliers, consignes précises sur la manière d'intervenir en cas de problème, et communication efficace entre les salariés et la hiérarchie.

Former et sensibilier les équipes

La formation et la sensibilisation des salariés jouent un rôle central. Les salariés doivent savoir comment prévenir les risques et comment réagir en cas d'urgence. Par exemple, apprendre à reconnaître les premiers signes d'un malaise ou d'une situation dangereuse, savoir se mettre à l'abri, respecter les procédures de sécurité, utiliser correctement les dispositifs d'alerte, ou même adopter des comportements simples comme pouvoir joindre et rester joignable en permanence. Tout cela peut faire une réelle différence sur la gravité d'un accident et ses conséquences.

La sécurité des salariés isolés doit rester une question prioritaire. Elle concerne la protection humaine, la responsabilité de l'employeur et la performance globale de l'entreprise. Une prévention proactive, basée sur une analyse précise des risques, des dispositifs d'alerte adaptés et une formation continue, est le meilleur moyen de garantir que travailler seul ne devienne jamais synonyme de vulnérabilité.

Direction de publication :
Association Prévéam la santé au travail
8 rue Montesquieu, 75001 Paris
<https://preveam.fr/>



Mettre à jour son DUERP

Intégrer la sécurité des postes isolés dans le DUERP et dans les politiques de prévention de l'entreprise est indispensable. Cela permet non seulement de respecter les obligations réglementaires, mais aussi d'envoyer un signal fort aux salariés : leur sécurité est une priorité, même lorsqu'ils travaillent seuls. Une attention particulière portée à ces postes peut aussi contribuer à réduire les accidents graves, limiter les arrêts de travail et, par extension, maîtriser les coûts liés aux sinistres.

Prévéam est un service de Santé au Travail situé à Paris intra-muros, Levallois-Perret et Neuilly-Sur-Seine.

Historiquement, Prévéam a ouvert son premier centre à cette adresse en 1947.

Avec 8 centres situés en plein cœur de Paris, nous assurons un accompagnement de proximité et de qualité à nos 7 000 adhérents et leurs 127 000 salariés.

Notre mission est simple et essentielle : prévenir, conseiller et accompagner pour améliorer la santé au travail.